

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/MM

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation piétonne et cyclistes

**FERMETURE DU SENTIER DE LA CHARLANON
DU 16/09/2024 A 8H AU 20/09/2024 A 18H**

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons et cycles sur le chemin d'accès à la Charlanon pendant la réalisation des travaux de prise d'eau sur le torrent des Nants par l'entreprise EDF,

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des piétons pour la réalisation de ces travaux.

ARRETE

Article 1 - La circulation sera interdite aux piétons et VTT sur les sentiers cf. carte jointe.

Article 2 - La mise en place de la signalisation de la fermeture ainsi que leurs maintenances seront assurées par le service des Pistes et l'entreprise intervenant,

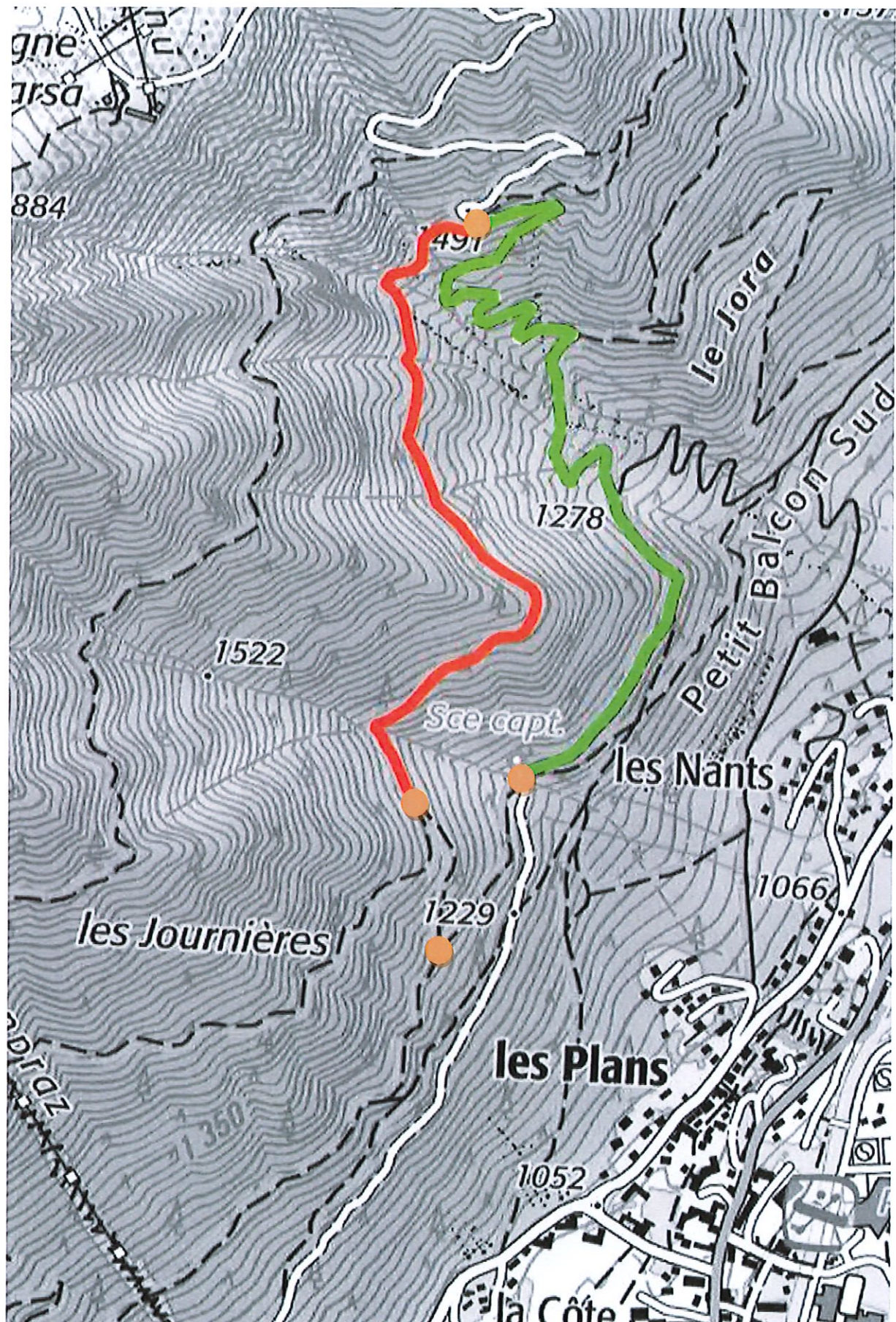
Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 13/09/2024

**Pour le Maire
Le Directeur Général des services**

Cyrille CLARISSE





- Point d'affichage de l'arrêt
- Itinéraire fermé
- Itinéraire de déviation